

**Le pédibus, le rang encadré jusqu'au parking IMAGIX, redémarrera le 30 septembre**

Organisé depuis décembre 2014 à la satisfaction de tous, le « Pédibus » est un rang encadré par 3 adultes et un gardien de la paix. Il redémarrera le mercredi 30 septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les parents qui souhaitent éviter les embarras de circulation et de stationnement le mercredi à midi et qui préfèrent retrouver leur progéniture à 12h15 sur le parking arrière du cinéma sont invités à les inscrire au pédibus. **Veillez lire attentivement le règlement, remplir le talon et le remettre à l'enseignant.**

**Les 5 GRANDS PRINCIPES DU PEDIBUS (voir règlement complet ci-dessous) :**

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'inscription est uniquement possible jusqu'au 23 septembre.</li><li>2. Chaque élève du pédibus porte une chasuble fluorescente de l'école qui est remise à l'encadrant.</li><li>3. À Imagix, le pédibus n'attend pas les parents retardataires et retourne immédiatement à l'école.</li><li>4. En cas d'imprévu, le parent retardataire peut avertir l'école ou y attendre son enfant à 12h25.</li><li>5. Tous les participants au pédibus sont couverts par l'assurance.</li></ol> |
|---|

**RÈGLEMENT COMPLET DU PÉDIBUS – À LIRE AVANT L'INSCRIPTION !**

Les directives décidées par l'APSAT visent à organiser et gérer au mieux le dispositif mis en place afin de garantir une sécurité optimale des élèves participant au pédibus.

**1. Inscription**

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) pour le reste de l'année scolaire, jusqu'à juin. Plus aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée après le 23 septembre. Il sera donc impossible d'intégrer le pédibus durant l'année.

**2. Rendez-vous**

Les parents attendent les élèves et non l'inverse. En inscrivant leur(s) enfant(s) au pédibus, les parents s'engagent à être au point de rendez-vous (parking IMAGIX) avant l'arrivée du rang (12h15). En cas d'absence du (des) parent(s), la personne encadrante a pour mission de revenir immédiatement avec les enfants dont les parents ne seraient pas au rendez-vous. Ceux-ci viendront rechercher leur progéniture à l'école.

**3. Départ de l'école**

Chaque élève descendra dans la cour vêtu d'une chasuble fluorescente appartenant à l'école. Les enseignants distribueront les chasubles aux élèves concernés avant de rejoindre la cour. Les élèves se rassembleront immédiatement près de la grande porte en bois, le long de la salle de gym. Au point de rendez-vous (parking IMAGIX), les chasubles seront remises à la personne encadrante.

**4. Contact**

Un parent empêché de se rendre au rendez-vous (IMAGIX) peut contacter l'école au 069 22 52 04 ou au 0490 576 674 (GSM de la direction).

**5. Assurances**

Les élèves et les encadrants sont couverts par l'assurance de l'école sur toute la durée du trajet, jusqu'à la prise en charge des parents ou des personnes responsables.

-----Découpez ici ----- Découpez ici -----

**Talon d'inscription au pédibus de l'école St-André, à remettre jusqu'au 23 septembre**

M.-Mme ..... agissant en tant que parents ou responsables,

- Inscrit / inscrivent au pédibus leur(s) enfant(s)  
.....

**tous les mercredis de fin septembre à fin juin  
et s'engage(nt) à être présent(s) sur le parking IMAGIX chaque mercredi à 12h15.**

- a / ont bien pris note du règlement lié au pédibus.

Fait à ..... le .....

Signature(s)

